

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA ZONE DE MOUILLAGES DE L'ANSE DE TOCQUEBOEUF

Etabli en application de l'article R.2124-41
du code général de la propriété
des personnes publiques

FERMANVILLE

1 – LA COMMUNE DEFERMANVILLE

Fermanville est située sur la côte nord du Cotentin, à mi-chemin entre Cherbourg-en-Cotentin et Barfleur. Le territoire de la commune inclut et entoure le cap Lévi, qui ferme la rade de Cherbourg à l'est, et comprend 11,5 km de côtes. L'habitat est dispersé en 24 hameaux de maisons de granite rose. La commune est traversée par le Poulx, qui se jette dans la Manche entre l'anse de la Mondrée et celle de la Visière. La vallée du Poulx est enjambée par un viaduc ferroviaire de 242 m de long² utilisé jadis par un train appelé *le tue-vagues*³. Sur le cap Lévi se trouvent deux ports — le port du Cap Lévi et le port Pignot —, le fort napoléonien du Cap Lévi, le sémaphore du Cap Lévi et le phare du Cap Lévi de 28 m de haut.

En mer, les limites maritimes se trouvent à l'Est latitude **49°42'181"N** longitude **1°25'859"W** et à l'Ouest latitude **49°42'092"N** longitude **1°25'933"W**.

La surface totale de la zone de mouillage utilisée couvre une superficie d'environ **0,16** km².

Les ports les plus proches sont à l'Ouest sur Fermanville : port LEVI et port PIGNOT et à l'Est Roubary et Barfleur.

A noter la présence de la station de sauvetage (SNSM) de Fermanville.

La côte de Fermanville dans son ensemble est plutôt rocheuse et bordée de petites plages. Des anses naturelles offrent des abris relatifs pour les plaisanciers, notamment à l'Anse de Tocqueboeuf.

L'Anse a été jusque dans les années 80 utilisée par la pêche professionnelle. Aujourd'hui, il n'y a plus de professionnel.

L'économie de la commune est essentiellement basée sur l'agriculture et le tourisme. La plaisance occupe une grande place dans les activités de loisirs. Elle fait partie de la vie, de la tradition locale.

2 – LE PROJET

Le mouillage des navires de faible longueur dans les anses côtières est une pratique ancienne liée à la proximité des lieux de résidence et des lieux de pêche.

Les usagers sont pour leur grande majorité, des sédentaires. Les autres usagers sont des vacanciers possédant une résidence secondaire sur la commune ou résidant dans les terrains de camping.

Les usagers des mouillages de Fermanville se sont groupés en association de type loi 1901 nommée "Association des usagers de l'Anse de Tocqueboeuf" créée le 30 Octobre 1999.

Afin de pourvoir à une bonne gestion des mouillages existants, en place depuis de nombreuses années dans les zones concernées, l'association sollicite une autorisation d'occupation temporaire pour le maintien des mouillages groupés, pour des unités n'excédant pas 6 m en longueur.

Pour le moment, les usagers de l'association possèdent des navires inférieurs à 6m. Les

postes actuellement en place sont au nombre de 13 :

- 10 mouillages adhérents,
- 2 mouillages temporaires,
- 1 mouillage de secours.

Demande de régularisation de mouillages répartis de la façon suivante (hors mouillage de secours) :

ANSE	Mouillages FIXES (navires immatriculés)	Mouillages sur Va et Vient (navires immatriculés)	Mouillages sur va et vient annexe	TOTAL
TOCQUEBOEUF	12	0	0	
TOTAL	12	0	0	12

3 – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DUSITE

L'association a une zone de mouillage: "L'Anse de Tocqueboeuf" sur le littoral de Fermanville, dans une Anse protégée par les rochers.

La zone de mouillage présente une possibilité d'extension compte tenu de la configuration des lieux.

Cette zone est occupée principalement à la belle saison de début avril à fin novembre. L'hiver, en raison des conditions météorologiques difficiles dues notamment aux vents dominants, les navires sont hivernés chez les propriétaires.

Aucune partie de la zone de mouillage ne se situe dans un secteur réservé à la baignade.

– La zone "de Tocqueboeuf"

La zone est délimitée à l'Ouest par les rochers de Blanche Roche et à l'est par la pointe de la Loge.

Cette anse naturelle ouverte au nord est délimitée à l'ouest et au nord-est par des rochers. Au Sud, côté terre, se trouve une plage à forte inclinaison constituée de sable.

Le bord de côte est occupé par de petites résidences secondaires habitées pour la plupart seulement l'été.

Les 13 mouillages se situent dans la partie basse et plate de la zone, à l'abri des rochers qui les encadrent. La grande majorité des navires restent à flot, y compris durant les grandes marées.

Les postes de mouillage sont disposés en quinconce, espacés de manière à éviter qu'ils se heurtent sous l'effet des vents et des courants.

Chaque mouillage est composé d'un corps-mort.

L'accès à la zone se fait par une descente à la mer se trouvant dans le prolongement de l'impasse de Tocqueboeuf.

Le stationnement des véhicules se fait sur un terre-plein près de l'accès à la mer. Les annexes, identifiées aux noms ou numéro d'immatriculation du bateau correspondant, sont stockées dans des râteliers chez les usagers.

La zone de mouillage comporte un mouillage de secours.

– Vocation et activités des zones concernées et des terrains avoisinants.

La zone de mouillage sert depuis très longtemps d'abri pour les navires de faible longueur, lesquels font partie intégrante du paysage.

Derrière cette bande côtière et sur une grande distance on ne trouve que des hameaux et des terrains agricoles.

Les activités principales de ces zones sont l'agriculture et les loisirs.

Aucune activité industrielle ou conchylicole ne s'y pratique.

Les installations de mouillage occupées hors saison hivernale pour la plupart ne changent pas l'affectation de la zone et sont compatibles avec les activités avoisinantes. La présence des navires et les activités liées à la plaisance contribuent à rendre la zone vivante.

4 –SECURITE.

– Sécurité nautique.

L'anse forme un abri naturel pour les navires, qu'il est cependant nécessaire de retirer l'hiver en raison des conditions météorologiques.

Les bandes de rochers qui délimitent l'anse assurent une protection selon le sens des vents.

La situation géographique de la zone de mouillage protégée par des rochers découvrants exclut toute navigation côtière de transit pour des raisons de sécurité.

Concernant la sécurité des personnes, les moyens de sauvetage peuvent être provoqués par téléphone portable (196) ou (12) par VHF canal 16. Le CROSS Jobourg peut faire intervenir deux stations de sauvetage SNSM : l'une située à Barfleur avec un canot tous temps, l'autre basée à Fermanville qui possède également un canot tous temps.

– Chenaux d'accès.

Sans objet. On accède simplement à la zone de mouillage par l'ouverture naturelle côté large.

– Sécurité terrestre.

En cas de sinistre à terre, la commune de Fermanville dispose du centre départemental pour ce qui concerne l'intervention des pompiers.

5 – EVALUATION DES IMPACTS

– Particularités de la zone concernée (zones naturelles d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques).

La zone est incluse dans l'inventaire naturel de Normandie (Caps et Marais arrière-littoraux du Nord Cotentin, et plus précisément les secteurs Pointe de la Loge et marais de Fermanville) dont les particularités sont définies ci-dessous.

CAPS ET MARAIS ARRIERE-LITTORaux DU NORD-COTENTIN

Ce vaste ensemble de caps et d'estran rocheux, de cordons dunaires à sables grossiers et de marais arrière-littoraux a su préserver une grande richesse biologique. Les pratiques agricoles en majorité extensives, l'absence de travaux de drainage et la faible anthropisation de cette zone ont favorisé la présence d'espèces animales et végétales remarquables.

FLORE

La diversité des biotopes contribue à la variété des espèces végétales observées ici. On note la présence d'espèces rares et/ou protégées au niveau national ou régional tels le Chou marin, la Linaire des sables, le Polycarpon à quatre feuilles, le Diotis maritime, l'Atropis fasciculé, la Romulée à petites fleurs, le Trèfle de Boccone, le Trèfle pied d'oiseau... Signalés sur le site, le Potamot fluët, la Pesse d'eau, l'Euphorbe peplis et la rare Renouée de Ray n'ont pas été revus récemment.

L'estran rocheux recèle une flore algale de grand intérêt, riche d'environ 150 espèces. Parmi les espèces les plus intéressantes, citons l'Alarie verte correspondant à une algue brune, le Codium en bourse et Cladophora laeteviridis du groupe des algues vertes, la Bométie articulée Gigartina pistillata et Gymnogongrus griffithsiae qui sont des algues rouges.

FAUNE

L'estran rocheux de cette zone se prête à l'étude des populations animales. Les fonds marins environnants constituent une zone de reproduction de l'ormeau et les sédiments de l'ancienne plage (une terrasse quaternaire) livrent à profusion des coquilles de gastéropodes littoraux. Les peuplements de l'estran rocheux, relativement abrupt, présentent un étagement très net et portent l'empreinte d'un hydrodynamisme violent. Une petite étoile de mer, inconnue en Manche orientale, s'y nourrit de la faune sessile. La porcelaine puce, petit mollusque gastéropode peu commun, est présent ici.

Dans les ceintures d'himanthales (algues) et dans la frange infra-littorale, apparaissent des touffes de bryozoaires souvent grouillantes de capselles, d'anémones blanches au disque orangé et de nombreuses éponges (12 espèces). Ce type de peuplement se retrouve dans les grottes infra littorales ou les surplombs profonds dont certains sont accessibles en vives-eaux.

Une bonne variété de poissons inféodés aux fonds rocheux est observable ici, dont le peu commun Néphros ophidion.

La variété des milieux présents engendre une richesse ornithologique qui s'exprime par la nidification de nombreuses espèces intéressantes.

Citons le Gravelot à collier interrompu, le grand Gravelot, le Busard des roseaux, la Bergeronnette printanière, le Traquet motteux, l'Hirondelle de rivage, le Traquet tarier, le Grèbe castagneux, le Tadorne de Belon, le Vanneau huppé... Cette richesse ornithologique est révélée également par l'escale migratoire et l'hivernage de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial tels la Mésange à moustaches, le Butor étoilé, le Bruant lapin, le Bécasseau violet, le Busard Saint-Martin, le Plongeon arctique, la Barge rousse, le Combattant varié, l'Avocette, le Grèbe esclavon, la Mouette mélanocéphale...

POINTE DE LA LOGE ET MARAIS DE FERMENVILLE – ZNIEFF1.

Ce site est un des éléments d'ensemble des caps, marais littoraux et cordons dunaires du Cap Lévi à la pointe de Barfleur.

La diversité des milieux rencontrés est à l'origine de la présence d'espèces animales et végétales rares, remarquables et indicateurs d'une zone riche sur le plan biologique.

FAUNE

Cet espace joue un rôle essentiel de relais et de halte pour l'avifaune aquatique migratrice.

Le Tadorne de Belon, le Canard colvert, la Bergeronnette printanière, les Traquets tarier et pâtre, la Bouscarle de Cetti, le Phragmite des joncs, la Rousserole effarvée, le Bruant des roseaux, le Gravelot à

collier interrompu, l'Hirondelle de rivage, le Vanneau huppé, le Traquet motteux, la Bergeronnette flavéole... sont autant d'espèces dont la nidification a été observée.

FLORE

L'intérêt botanique de cette zone tient à la diversité des milieux rencontrés. On note une belle variété de plantes dont le Chou marin et la Renouée de Ray, protégés au niveau national ainsi que le Polycarpon à quatre feuilles protégé au niveau régional. Des incursions d'eau salée sont également à l'origine de la présence d'espèces halophiles.

– Préservation du milieu naturel aquatique et qualité des eaux

Tout rejet à la mer de déchets solides ou liquides (déchets divers, emballages plastique, vidanges des toilettes ou des cales, rejet d'huiles ou d'hydrocarbures, etc.) est strictement interdit.

Les navires des plaisanciers fréquentant les zones de mouillages sont de petite taille, moins de 7 m, du type pêche-promenade : barques, petits voiliers et Zodiac propulsés par des moteurs hors bord ou in bord.

Aucune de ces petites unités n'est habitable. Elles ne possèdent ni toilettes ni système de rejet.

Le carénage des bateaux est réalisé chez les propriétaires en dehors des périodes d'utilisation. Aucun carénage n'est effectué sur le domaine public maritime.

Seul le changement des chaînes de mouillage est effectué sur zone ponctuellement en fonction de leur usure.

L'impact sur le milieu naturel aquatique et sur la qualité des eaux est insignifiant.

– Ecoulement des eaux

La présence des mouillages sur la zone n'a aucune incidence sur l'évacuation des eaux.

– Impact sur le site et le paysage.

Les navires font traditionnellement partie du paysage du littoral de Fermanville. Aucune modification ne sera apportée à la disposition des mouillages actuellement en place.

Aucun travail n'est envisagé sur la zone.

Aucun aménagement pouvant entraîner l'affectation irréversible du site ne sera réalisé.

Les seuls éléments visibles étant les lignes d'amarrage et les bouées, l'impact visuel de ces installations posées au sol à marée basse est insignifiant.

A marée haute, seules les bouées émergent. Elles ne présentent pas d'impact notable sur le paysage.

Leur impact visuel n'est donc que peu important et confère au paysage un aspect vivant et pittoresque.

Les photos annexées au présent rapport donnent un aperçu de l'aspect visuel.

– COÛT DES MOUILLAGES GROUPES

– COÛT D'UN MOUILLAGE RÉCENT

Bloc béton avec anneau : 250€
Chaîne de diamètre 19 mm 5 mètres : 150€
Chaîne de diamètre 12 mm 7 mètres : 90€
3 Manilles : 30€
Bout diamètre 16 mm 4 mètres : 20€
Ballon diamètre 40 cm : 50€

Soit un coût de 590€.

– COÛT D'UN MOUILLAGE ANCIEN

Bloc de granit : 0€
Chaîne de diamètre 19 mm 5 mètres : 150€
Chaîne de diamètre 12 mm 7 mètres : 90€
3 Manilles : 30€
Bout diamètre 16 mm 4 mètres : 20€
Ballon diamètre 40 cm : 50€

Soit un coût de 340€.

– COÛT TOTAL DES MOUILLAGES

1 mouillage récent : 590€

12 mouillages anciens : 4080€

Soit un coût total de 4670 € y compris le mouillage de secours.

– CONCLUSION

La pratique du mouillage est une activité ancestrale sur les côtes du département, et la présence des navires est considérée comme normale, faisant partie du paysage local, lui conférant un aspect vivant et pittoresque.

La pêche-plaisance est également considérée comme une activité normale. Beaucoup de petites criques ou anses sont équipées en mouillages depuis de nombreuses années, voire décennies, en très grande majorité occupés par des sédentaires.

La présence de navires sur le littoral de Fermanville est fort ancienne.

Ces anses présentent l'avantage d'offrir aux plaisanciers un abri relatif pour leurs navires hors périodes hivernales, au cours desquelles elles sont soumises à de forts vents. Les navires sont retirés l'hiver.

La pratique de la pêche-plaisance appartient à la tradition locale et génère des activités humaines.

Le refus de l'autorisation sollicitée entraînerait inmanquablement la disparition de ces activités et engendrerait, à terme, la prolifération de mouillages sauvages difficilement contrôlables et, le cas échéant, une plus forte pression sur notre littoral pour le développement de nouveaux ports de plaisance.

Contrairement aux mouillages individuels, les zones de mouillages groupés sont parfaitement identifiées, et apparaissent comme une solution adaptée à notre littoral, permettant ainsi une gestion stricte de cette zone, au travers, notamment, l'établissement d'un arrêté inter préfectoral portant règlement de police.

VUE AÉRIENNE ANSE DE TOCQUEBOEUF DE FERMANVILLE



VUES GENERALES DE TOCQUEBOEUF



